REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
26, Chemin de Joinville – COINTRIN - GENEVE 1216
FAX (4122) 740 07 11 – TEL : (4122) 918 02 30
E MAIL : mission.senegal@ties.itu.int

Genève, le

Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU du Rwanda (04 novembre 2015)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation du Rwanda, conduite par Monsieur/Mme...

Ma délégation relève, pour s'en féliciter, que le Rwanda a ratifié en 2015 le Protocole facultatif relatif à la Convention contre la Torture et a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, conformément aux recommandations qu'il avait reçues et acceptées lors de l'Examen de 2011.

Il s'y ajoute que le Gouvernement rwandais a pris d'importantes mesures pour favoriser la réconciliation nationale en intégrant dans la Constitution des mesures visant à interdire la discrimination raciale.

Tout en saluant, les progrès réalisés par le Rwanda en matière de droits de l'homme, le Sénégal voudrait lui adresser les recommandations suivantes :

- Octroyer plus de ressources à la Commission nationale des droits de l'Homme ;
- persévérer dans ses efforts entamés en vue de mieux protéger les droits des groupes vulnérables, en particulier ceux des femmes et des enfants,
- poursuivre les initiatives visant à favoriser davantage la réconciliation nationale.

Pour terminer, ma délégation exprime ses vœux de succès au Rwanda dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et demande à la communauté internationale de lui accorder davantage de soutien technique et financier.

Je vous remercie.